

Communiqué de presse  
Politique tarifaire

## Le musée du Louvre adopte le billet unique



© 2014 musée du Louvre / Antoine Mongodin

Depuis dix-huit mois, le musée du Louvre met en œuvre de nouvelles orientations stratégiques afin de promouvoir une offre culturelle globale et cohérente, notamment pour une meilleure synergie entre les expositions temporaires et les collections permanentes.

**Pour accompagner cette stratégie, le musée du Louvre adoptera à partir du 1er juillet 2015 une grille tarifaire simplifiée\*, déjà à l'œuvre dans plusieurs musées nationaux et internationaux, avec un billet unique donnant accès aux collections et aux expositions. Les mesures de gratuité qui étaient limitées aux seules collections permanentes, seront étendues aux expositions.**

### Favoriser la rencontre avec les œuvres d'art.

Le profil des visiteurs du musée Louvre a profondément évolué au cours de la dernière décennie : il est aujourd'hui fréquenté à 70% par les visiteurs étrangers qui se déplacent essentiellement pour voir ses chefs d'œuvres incontournables. Le public français, quant à lui, est plus enclin à visiter les expositions temporaires délaissant ainsi les collections permanentes.

Depuis dix-huit mois, le Louvre porte un projet qui vise à promouvoir le rééquilibrage et un lien plus fort entre collections permanentes et expositions temporaires, fondés sur la mise en œuvre d'une offre culturelle globale et cohérente.

Ces orientations stratégiques se traduisent par de nouvelles mesures : la redéfinition de la politique d'exposition avec une programmation par saison intrinsèquement liées aux collections du Louvre; la refonte de la médiation dans les salles (repenser l'accrochage, redéfinir les parcours, généraliser les panneaux trilingues et les cartels bilingues) ; le lancement du projet « Petite Galerie » à l'automne prochain en direction principalement du public scolaire ; le projet de Centre d'interprétation du Louvre dans l'aile Sully présentant l'histoire du Palais du Louvre, des collections du musée et de son actualité.

### Un tarif adapté à l'offre culturelle

Pour accompagner cette stratégie et la mise en place de ces projets, le musée du Louvre adoptera à partir du 1er juillet 2015 une grille tarifaire simplifiée, déjà à l'œuvre dans plusieurs musées, avec un billet unique permettant l'entrée aux collections et aux expositions.

**Direction des Relations extérieures**

Anne-Laure Béatrix, directrice  
Adel Ziane, sous-directeur de la communication  
Sophie Grange, chef du service presse

**Contact presse**

Sophie Grange  
sophie.grange@louvre.fr  
Tél. 01 40 20 53 14 / 06 72 54 74 53

Les mesures de gratuité qui étaient limitées aux seules collections permanentes seront étendues aux expositions.

Le montant du billet unique d'entrée s'élèvera à 15 € (il était de 16 € pour le billet jumelé, de 13 € pour les expositions temporaires du hall Napoléon et de 12 € pour les collections permanentes). D'un euro moins élevé que le billet jumelé actuel, le tarif unique est similaire à ceux pratiqués par des institutions culturelles équivalentes en France (musée d'Orsay : 11 € ; Centre Pompidou : 14 € ; Château de Versailles : 15 €) et il reste inférieur aux prix pratiqués à l'étranger (musée du Prado : 14 € ; musées du Vatican : 16 € ; Rijksmuseum : 17,5 € ; musée des Offices : 18,5 € ; MoMa : 25 \$). Le musée du Louvre est le dernier grand musée national à adopter le billet unique.

### **Des expositions gratuites pour les moins de 26 ans de l'Union européenne**

Ce nouveau tarif s'accompagne de mesures fortes en faveur des publics prioritaires. En plus de maintenir la gratuité de l'accès aux collections durant les six dimanches de basse fréquentation (de septembre à mars), le Louvre l'étendra aux expositions. Par ailleurs, les jeunes âgés de 18 à 25 ans de l'Union européenne, soit environ un million de visiteurs par an, bénéficieront désormais de la gratuité d'accès aux expositions.

En 2014, 40% des visiteurs ont accédé gratuitement aux collections permanentes, soit 3,4 millions de visiteurs.

Enfin, pour renforcer son attractivité auprès de son public de proximité, le musée du Louvre étudie la refonte de sa politique de fidélisation afin de proposer une offre attractive en lien avec la Société des Amis du Louvre.

#### **Informations pratiques**

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015

Tarif unique : 15 €

L'entrée au musée du Louvre est gratuite pour les publics suivants :

**Jeunes de moins de 18 ans**

Jeunes **de 18 ans à 25 ans** résidents des 30 pays de l'Espace Economique Européen et 18-25 ans toutes nationalités le vendredi en nocturne

**Enseignants titulaires** d'une carte « Pass éducation » en cours de validité

**Elèves** de l'Ecole du Louvre, Elèves de l'Institut national du Patrimoine, Elèves de l'Ecole nationale des Chartes, Elèves de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris

Etudiants en histoire de l'art

Enseignants en histoire de l'art, arts plastiques, architecture et archéologie

**Groupes scolaires** et leurs accompagnateurs

Guides et conférenciers relevant des ministères français chargés de la Culture et du Tourisme ou de la Réunion des musées nationaux

Journalistes

Membres du Conseil International des Musées (ICOM) ou des Monuments et Sites (ICOMOS)

Personnel de l'EPCC "musée du Louvre-Lens" sur présentation de la carte professionnelle

Personnel scientifique des musées

Artistes plasticiens affiliés à la Maison des Artistes

Membres de l'Association Internationale des Arts Plastiques (A.I.A.P.),

Membres de l'Association Internationale des Critiques d'Art (A.I.C.A.)

Membres du Syndicat de la Presse Artistique

Membres du Centre allemand d'histoire de l'art

Personnel du ministère de la Culture et de la Communication

Bénéficiaires des **minima sociaux**

**Demandeurs d'emploi**

**Personnes handicapées** civiles ou victimes de guerre et leur accompagnateur

**Le musée du Louvre est gratuit pour tous le premier dimanche des mois d'octobre à mars.**

L'accès est libre pour les adhérents de la Société des Amis du Louvre, de la carte Amis du Louvre familles, Amis du Louvre jeunes et Louvre professionnels.

---

\* La grille tarifaire simplifiée a été votée lors du Conseil d'administration du vendredi 27 mars 2015.